

agence

AGENCE

rhône-alpes

RHONE-ALPES

édition, librairie,  
internet,  
direction et  
administration  
1, rue jean-jaurès  
74000 annecy  
tél. 04 50 51 64 63  
fax 04 50 51 82 05  
mél. annecy@  
arald.org  
<http://www.arald.org>

pour le livre

information et  
communication,  
vie littéraire,  
bibliothèque,  
action culturelle en  
milieu pénitentiaire  
25, rue chazière  
69004 lyon  
tél. 04 78 39 58 87  
fax 04 78 39 57 46  
mél. lyon@arald.org

et la documentation

ET LA DOCUMENTATION

association  
financée par  
la région  
rhône-alpes et  
le ministère de  
la culture et de la  
communication,  
drac rhône-alpes

# Rapport d'activité

## Année 2010

RhôneAlpes



Assemblée générale  
21 juin 2011

# BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ARALD 2010

<b>POSITIONNEMENT ET ORIENTATIONS DE L'ARALD</b> . . . . .	p. 3
--	------

## LES ACTIONS TRANSVERSALES AUX DIFFÉRENTS MÉTIERS

- Observation . . . . . p. 5
- Interprofession, formation, nouveaux services communs . . . . . p.8
- Information, communication, publications . . . . . p.10

## LES PÔLES SPÉCIFIQUES D'ACTIVITÉ

- Création et médiation littéraires . . . . . p.12
- Manifestations de promotion du livre et de la lecture . . . . . p.15
- Édition . . . . . p.17
- Librairie . . . . . p.22
- Bibliothèques, élargissement des publics . . . . . p.26
- Patrimoine écrit . . . . . p.28
- Développement culturel en milieu pénitentiaire . . . . . p.32

# POSITIONNEMENT ET ORIENTATIONS DE L'ARALD

## RAPPEL DU CONTEXTE GÉNÉRAL

L'ARALD est placée au carrefour des différents métiers du livre et des activités menées par les créateurs, les professionnels et les médiateurs. Les acteurs et les lieux du livre, qu'ils soient publics ou privés, vivent de profondes mutations et ont besoin d'un espace où se regrouper pour réfléchir à leur pratique, échanger, avoir une vision prospective de leur activité. L'ARALD est ce lieu où les différents métiers se retrouvent, où les liens se tissent à l'échelle du territoire régional, et où l'on peut s'impliquer dans un mouvement collectif de concertation et de construction de projets communs. C'est aussi le lieu où se croisent les politiques publiques du livre et de la lecture, en particulier celles de l'État et de la Région.

Ces trois dernières années ont vu l'activité de l'agence évoluer dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs 2008-2010 signée entre la Région Rhône-Alpes, la DRAC et l'association, qui vient à échéance le 2 octobre 2011.

La Région Rhône-Alpes avait voté en janvier 2008 une nouvelle politique du livre et de la lecture, amplifiant ses interventions, créant de nouveaux dispositifs de médiation culturelle et d'aide aux acteurs du secteur.

La DRAC avait, elle aussi, dans le même temps renforcé certaines interventions et initié de nouveaux projets.

Dans certains domaines, comme la librairie ou l'aide aux auteurs, DRAC et Région ont mis en place des dispositifs communs.

L'ARALD a œuvré aux côtés de ses deux tutelles et a mené des missions fortement liées à leurs politiques, qu'elle contribue à orienter et à mettre en œuvre avec l'appui des professionnels qui guident son action.

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

- **Le public de l'agence**

Si l'agence a pour partenaires privilégiés les acteurs du livre, qu'ils soient créateurs, professionnels du livre, élus et responsables culturels, médiateurs de la lecture (enseignants, journalistes...) ou étudiants, elle est de plus en plus engagée dans des actions de valorisation, de diffusion, de médiation. Le public, destinataire final qui se trouve au bout de la chaîne du livre, est lui aussi concerné par ses activités : journal, guides, sites Internet, blogs, stands dans les salons, Prix littéraires...

Cependant, les missions et compétences privilégiées de l'ARALD se situent dans la sphère professionnelle.

Par ailleurs, si l'agence concentre ses efforts à accompagner les acteurs qui vivent et travaillent en région, les relations et les projets ne se confinent pas aux limites administratives régionales. L'agence est connue, repérée et son intervention vise à donner une dimension plus vaste à nombre d'initiatives, et à permettre à ses partenaires d'atteindre des objectifs de diffusion hors du territoire régional.

Le nombre de visiteurs, amateurs, curieux ou utilisateurs des services de l'ARALD ne recoupe pas celui des membres de l'association, qui eux, font le choix de s'engager dans la vie de la structure et lui permettent ainsi d'exister statutairement.

Le « public » de l'agence est beaucoup plus nombreux, en partie fluctuant, et il serait difficile de l'évaluer avec précision.

- **L'assemblée générale**

Les adhérents de l'ARALD sont dans l'ensemble des adhérents fidèles ; leur nombre progresse peu à peu.

L'assemblée générale s'est réunie chaque année, en juin, pour délibérer sur les bilans et les orientations de l'ARALD. En 2010, sur 257 adhérents actifs, 146 ont été présents ou représentés. C'est une assemblée vivante, qui s'informe, qui débat, qui exprime à l'ARALD ses demandes d'éclaircissement, ses préoccupations, ses souhaits. Ces dernières années, elle s'est exprimée en faveur du renforcement de la solidarité entre les différents acteurs du livre, pour la création de moments et de lieux où ils se rencontreraient davantage. Elle a affirmé l'importance du transversal, des synergies à trouver entre les différents métiers, au sein de l'ARALD, et au travers de nouvelles formes d'actions communes. Elle s'est aussi interrogée sur le rôle des institutions face à Internet et au web participatif, sur l'évolution des processus de légitimation ; sur la nécessité d'agir pour élargir le public du livre, renforcer la médiation culturelle... les sujets de réflexion n'ont jamais manqué !

- **Le conseil d'administration**

Composé de 18 membres actifs, il est renouvelé par tiers tous les ans et élit ses nouveaux membres parmi l'assemblée générale. Il y a parfois de nombreux candidats aux postes à pouvoir, comme en 2010.

Le conseil s'est réuni à trois reprises pour veiller aux orientations de l'association, au déroulement de l'activité, au suivi du budget et au fonctionnement interne. Les administrateurs ont relayé les préoccupations des différentes professions, donné leur avis sur les projets en cours, fait des suggestions et dialogué avec la direction et les chargés de mission. L'esprit de construction collective est toujours très présent.

Le conseil élit son bureau, qui participe, statutairement, au comité de suivi avec l'État et la Région. Il n'y a pas eu de comité de suivi dans la période 2008-2010, ni les tutelles, ni l'association n'en ayant exprimé le besoin.

Les renouvellements à l'horizon 2011 (départ du Président de l'ARALD, fin de la convention d'objectifs en cours) conduisent à provoquer un comité de suivi en janvier 2011.

- **Les commissions d'experts, groupes de projets, jurys**

Les groupes de travail sont de trois ordres : commission d'experts, groupes de projets, jurys. Ils sont composés de professionnels de l'écrit et de divers domaines d'activité et apportent leur compétence à titre bénévole. Animés par l'ARALD, ces groupes sont convoqués à intervalles réguliers et ont pour but soit l'expertise de dossiers, de manuscrits ou d'ouvrages (commissions d'experts, jurys), soit le partage d'expériences, la construction d'actions communes et la mise en réseau (groupes de projets). Ces groupes sont renouvelés en partie chaque année. En 2004, cela représentait 150 personnes. En 2010 : environ 300 personnes en moyenne.

- Commission d'experts : 130 personnes environ (4 commissions d'aide à l'édition, 1 commission Revues et 1 commission Vie littéraire).
- Groupes de projets : 150 personnes environ (commission patrimoine, groupe de la charte des manifestations littéraires, comité de pilotage de *Lectura*, groupe éditeurs, groupe BDP, groupe handicap, comité de pilotage du plan de conservation partagée des périodiques, comité de rédaction du journal). Les groupes de projets évoluent en fonction des initiatives prévues. Pour ce qui est de la librairie, la création de l'association Libraires en Rhône-Alpes et le recrutement d'une permanente a facilité les échanges autour de plusieurs projets.
- Jurys : 24 personnes (Prix Rhône-Alpes du livre : jury adultes et jury jeunesse). En 2010, la redéfinition des Prix Rhône-Alpes du livre a conduit à la dissolution du jury adultes, qui sera reformé en 2011.

## OBSERVATION

### L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION

L'ARALD dispose d'un système maison d'information et d'observation, composé de logiciels de bases de données et de logiciels d'enquête, qu'elle renseigne aussi régulièrement que possible pour faire face aux besoins quotidiens – et ponctuellement à des fins d'études plus poussées.

Dans la perspective de collaboration et de partage de données avec la NACRE, l'ARALD a décidé de rejoindre le Réseau national Information Culture (RIC) auquel la NACRE appartient.

En 2010, l'ARALD a préparé le passage de son système d'information sur le nouveau logiciel pour y transférer toutes ses bases de données. Parallèlement, elle a travaillé à l'évolution de la nomenclature du RIC, peu adaptée au livre à l'origine, et à son partage sur le web, avec d'autres structures régionales pour le livre entrant elles aussi dans le réseau culturel.

Le RIC s'est structuré et organisé avec une direction collégiale : la Cité de la Musique gestionnaire et responsable technique, et les trois têtes de réseaux ou plates-formes nationales (dont la FILL qui s'est impliquée financièrement pour permettre à ses membres de participer). Un comité d'orientation national a été formé, auquel ont participé la NACRE et l'ARALD, ainsi qu'un comité technique où l'ARALD a été régulièrement présente.

Une V11 permet à présent aux structures du livre de s'équiper, et les nouvelles structures, comme le MOTIF (Île-de-France) ou LR2L (Languedoc-Roussillon), l'ont adopté.

### LA CONNAISSANCE DU SECTEUR DU LIVRE : LES DONNÉES

La connaissance du terrain et de ses acteurs est au fondement de la vie de l'agence ; collecter l'information sur les acteurs et les lieux du livre, leurs activités, actualiser les données nécessite une veille permanente indispensable aux politiques régionales. Cette veille nourrit les capacités d'observation et d'expertise de l'agence. La collecte et la remontée d'informations ont fait l'objet de traitements systématiques, à des fins d'exploitation interne ou de communication, par secteur d'activité.

L'agence possède un ensemble de bases de données dont la partie publique a été rendue accessible depuis de nombreuses années sur son site web [www.arald.org](http://www.arald.org). L'équipe les a tenues à jour régulièrement.

Cependant la base des bibliothèques publiques, particulièrement importante en nombre de structures et d'informations, a connu des difficultés récurrentes d'actualisation : nous n'avons pu résoudre sa restructuration (niveaux de bibliothèques, réseaux intercommunaux...), dans l'attente du RIC, et son actualisation (importation informatique des données collectées annuellement par le service du livre et de la lecture – DGMIC), qui s'est effectuée partiellement de façon manuelle.

Ces difficultés devraient pouvoir être résolues dans le cadre de la concertation avec l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture.

### LES ÉTUDES

L'ARALD a poursuivi en 2010 le travail qu'impliquait les deux études auxquelles elle participait : l'étude sur les marchés publics de livres des bibliothèques et celle sur le public des manifestations littéraires.

- **Étude sur l'accès des librairies aux marchés de livres des bibliothèques**

Cette étude menée au plan national a été proposée dans le cadre du groupe des études du Conseil du livre, auxquelles l'ARALD et la FILL ont participé en 2009.

La question de l'accès des librairies aux marchés publics de livres avait été soulevée à plusieurs reprises par les libraires et par le SLF, qui observaient un certain essoufflement des effets positifs du plafonnement des rabais de 2003. Cette problématique avait été reprise dans le rapport remis par Hervé Gaymard au Ministre de la Culture sur la situation du livre, rapport préconisant la création d'un groupe de travail interprofessionnel et interministériel sur le sujet.

Il a finalement été proposé de mener, après une décennie de modification du cadre législatif et réglementaire (loi de 2003 et plusieurs modifications du code des marchés publics), une large enquête nationale sur la place des librairies dans les marchés publics d'acquisition de livres et de proposer toute mesure permettant de favoriser l'accès des librairies à ces marchés.

Un groupe de travail sur les marchés publics a été installé au sein du comité des études et du conseil du livre en avril 2009. Il était composé de représentants du Ministère de la Culture, de l'IGB, de 6 structures régionales pour le livre (Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Île-de-France, PACA et Rhône-Alpes), de conseillers pour le livre des DRAC, de la SOFIA, du SLF, de l'ABF, de la FILL et du SNE. L'objectif de ce groupe de travail était double. Il s'agissait d'une part de dresser un état des lieux de la dépense publique en matière d'achat de livres (montants, évolution, fournisseurs...). Il apparaissait souhaitable que cet état des lieux soit le plus exhaustif possible et comporte deux volets : une enquête quantitative nationale et une enquête qualitative qui compléterait l'état des lieux national en procédant à des études de cas et à une synthèse au plan régional.

Le groupe de travail devait s'attacher d'autre part à formuler des recueils de bonnes pratiques à destination des acheteurs publics et des libraires, par exemple sous la forme d'un nouveau vademecum. Le cas échéant, il pouvait proposer une évolution du dispositif réglementaire, voire législatif, afin de faciliter l'accès de la librairie indépendante aux marchés des collectivités.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour valider la problématique et les objectifs, proposer des préconisations, établir un calendrier prévisionnel, rendre compte de l'avancée des travaux au plan régional et national.

Pour avancer plus rapidement et de façon opérationnelle, deux groupes nationaux se sont formés : un comité de pilotage et un comité technique ; l'ARALD a participé activement à ces deux groupes.

Dès septembre 2009, l'ARALD s'est mobilisée sur le terrain régional pour mener le travail à bien. Les entretiens nécessaires à l'étude qualitative ont dû être conduits à un rythme soutenu. 10 études de cas ont été menées (avec rencontre des bibliothèques, librairies, services des marchés concernés), débouchant sur 10 monographies et une synthèse globale, remises fin 2009 – début 2010 à la FILL, coordonnatrice des enquêtes régionales. Celle-ci s'est chargée de l'harmonisation des différentes enquêtes, en lien avec les structures régionales.

L'enquête nationale, intégrant les études régionales, a été publiée en août 2010 par le Ministère de la Culture et de la Communication et la FILL, avec le concours de la SOFIA.

Sa présentation publique en Rhône-Alpes, prévue initialement à l'automne 2010, a dû être reportée pour des raisons d'indisponibilité des intervenants.

- **Étude sur le public des manifestations littéraires**

Après concertation, la DRAC, la Région Rhône-Alpes et l'ARALD avaient décidé dès 2008 de conduire une étude sur le public des manifestations littéraires confiée à un laboratoire de recherche universitaire, dont l'agence a été un interlocuteur et un partenaire privilégié. Il s'agit du laboratoire Communication, Culture et Société dirigé par Joëlle Le Marec, enseignante chercheur à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines à Lyon.

L'étude a démarré en mars 2009 et se terminera mi-2011. Elle est menée sur la base d'entretiens et de questionnaires.

Cette étude a pour objectifs :

- d'avoir une meilleure connaissance de ces publics,
- de répondre à la question du rôle que jouent les manifestations littéraires dans l'accès au livre et à la création auprès de ceux qui ne fréquentent pas de façon habituelle bibliothèques et librairies,
- de mieux comprendre les liens entre pratiques culturelles, consommation culturelle, liens avec les institutions et les savoirs,
- d'explorer les goûts, les attachements, les engagements des acteurs et des publics,
- de mieux appréhender le lien entre pratiques et territoires.

Un comité de pilotage oriente et suit les travaux ; il est composé de représentants de la DRAC, de la Région, de l'ARALD, du laboratoire et de la Fête du livre de Bron.

Le comité a travaillé avec Joëlle Le Marec et son équipe (2 doctorantes) à la méthodologie de l'étude, au corpus des manifestations retenues (11 évènements), au déroulement des différentes phases.

Les premières expériences ont permis d'adapter la méthode de l'enquête au terrain et de compléter le questionnaire. Les manifestations littéraires retenues se sont impliquées pour assurer un bon déroulement de l'étude.

Un rapport d'étape a été présenté au comité de pilotage et discuté en décembre 2009.

L'ARALD s'attache, jusqu'à la fin de l'étude, à aider ses partenaires du laboratoire à tous les stades de la recherche : aménagements conventionnels, informations, contacts, réunions...

Sa connaissance de l'histoire et de la vie des manifestations littéraires en fait un véritable interlocuteur pour l'équipe de recherche.

# **INTERPROFESSION, FORMATION, NOUVEAUX SERVICES COMMUNS**

## **PÔLE D'EXPERTISE DANS LES DOMAINES DU DROIT ET DE LA GESTION**

Deux nouveaux services ont été ouverts depuis 2009, grâce au soutien de la Région : un service d'information et d'assistance juridiques et un service d'expertise financière et d'aide à la gestion.

- **Le service d'information et d'assistance juridiques**

Les professionnels du livre et de la lecture, qui souhaitent avoir une information sur un sujet touchant le droit du livre, peuvent avoir accès gratuitement à ce service qui fonctionne par téléphone avec le concours de deux cabinets d'avocats retenus par l'ARALD. L'agence a informé les acteurs du livre à plusieurs reprises, a mis au point un suivi informatisé des questions-réponses, et le service a bien fonctionné. Il a été régulièrement utilisé et il correspond à un véritable besoin, tant pour les auteurs que pour les éditeurs, les libraires, les bibliothécaires ou les associations.

À ce jour, 73 questions ont été posées au service juridique ; l'ARALD en a traité 38 et les avocats 35.

Par ailleurs, une base de questions/réponses mutualisée avec l'aide de l'agence de PACA et de la FILL a été mise en place en décembre 2009. Les internautes peuvent trouver une réponse immédiate à leurs questions parmi environ 70 fiches d'information réalisées par les avocats.

- **Le service d'expertise financière et d'assistance à la gestion**

Dans ce domaine également, les entreprises du livre (maisons d'édition, librairies...) souhaitent pouvoir bénéficier d'un nouveau service mis en œuvre depuis 2009. En effet, à un moment stratégique de la vie de l'entreprise, une expertise peut s'avérer nécessaire : en cas de transmission, reprise, déménagement, agrandissement ... ou bien en raison de difficultés commerciales, financières, qui font courir un risque à la structure : problèmes de trésorerie, de stock, de redressement... L'agence peut alors, après avoir évalué la situation avec le responsable, indiquer les documents qui seront nécessaires, faire appel à un consultant spécialisé dans le domaine de l'édition ou de la librairie, qui interviendra sur site.

Depuis 2 ans, on constate que la situation économique conduit de plus en plus de libraires à demander une expertise : 6 dossiers en 2009, 10 en 2010.

Les éditeurs sont moins demandeurs, mais leur situation plus complexe et les dossiers plus lourds. 2 dossiers pour le moment, et d'autres sont en vue.

## **TRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

La vie, les cheminements, l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau croisent de façon étroite le territoire et l'histoire de la région. Aussi la Région Rhône-Alpes, en collaboration avec la DRAC Rhône-Alpes a-t-elle souhaité coordonner, accompagner, porter des initiatives qui nourriront cette célébration.

L'ARALD, représentée au comité de pilotage « Rousseau 2012 », s'est mobilisée pour apporter une contribution significative à ce projet.

Un « blog Rousseau 2012 », imaginé par l'agence en lien avec la Région, permet depuis le début 2010 de faire circuler l'information autour du Tricentenaire et de dresser un état des lieux permanent des projets en cours ; lieu de ressources, c'est aussi un lieu de dialogue pour un échange avec ceux qui souhaitent être de l'aventure Rousseau 2012. Une lettre électronique régulière alerte les 1.200 abonnés des nouvelles publications du blog.

De mai à décembre 2010, le blog a reçu 5.050 visites, soit 20 visites par jour (3, 6 pages par visite).

Par ailleurs, l'ARALD a apporté son appui à la coordination des réunions avec les professionnels du livre et facilité la résidence de Lionel Bourg à Annecy.

## JOURNÉES D'ÉTUDE INTERPROFESSIONNELLES

### • L'organisation de journées d'étude

En 2010, certaines journées prévues ont dû être reportées en 2011 :

- La présentation du Portail de la librairie indépendante *1001 libraires*, dépendante de son ouverture, a dû être encore différée.
- La présentation de l'étude sur *L'Accessibilité des librairies aux marchés publics des bibliothèques* a lieu en janvier 2011.
- La présentation de l'étude sur *Le public des manifestations littéraires* est décalée, comme l'étude.

Une journée thématique régionale autour des aides du CNL pour les établissements pénitentiaires a eu lieu en mai 2010.

## PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL ET INTERVENTIONS À L'EXTÉRIEUR, STAGIAIRES

### • Participation à des groupes de travail, comités, jurys, commissions

En région :

Les partenaires de l'ARALD (organismes d'enseignement, de formation, associations, directions régionales...) ont associé l'agence à diverses instances de travail, commissions, jurys, conseils d'administration, comités de pilotage : réunions du FRAB, commissions DRAC/Région/ARH pour le programme Culture à l'hôpital, Cluster 13 - culture et patrimoine - , comité de suivi Lettres Frontière, conseil d'administration de Médiat, comité de suivi de Savoie-Biblio, comité de pilotage Rousseau 2012, comité régional pour le numérique, formation IPC Librairie et jury, comité de pilotage du Prix des lycéens et apprentis rhônalpins, expertise des dossiers d'éditeurs au CRL Bourgogne et des bourses aux auteurs pour LR2L en Languedoc-Roussillon...

Par ailleurs, l'ARALD est associée aux réunions de réflexion sur la formation des bibliothécaires organisées par la DRAC avec les différents organismes présents en Rhône-Alpes.

À Paris :

Par ailleurs, la directrice de l'ARALD a participé à plusieurs groupes de travail, invitée par le Ministère de la Culture ou la BNF : Comité des études, Schéma numérique des bibliothèques (groupes de travail liés au Conseil du livre). Elle a été nommée aussi pour trois ans à la Commission du CNL Librairies de référence, chargée d'instruire les dossiers de subvention pour les aides VAL et l'attribution du label LIR.

### • Communications dans des journées d'étude, des colloques

L'ARALD a été aussi invitée en 2010 à intervenir dans des journées d'étude organisées par d'autres organismes :

Les communications consacrées aux sites *Lectura* et *Mémoire et actualité* se sont poursuivies : Réunion/formation des archivistes de Savoie à Aix-les-Bains, journée d'étude de l'association des directeurs de BDP à Tergnier (Aisne), journée Histoire des arts dans les établissements patrimoniaux (Lyon, CNFPT), table ronde sur les bibliothèques numériques (ENSSIB), journée FILL/SLL à la BPI (Paris)...

À l'invitation de l'association des Libraires de Midi-Pyrénées, communication à l'occasion des Rencontres nationales autour de la transmission des librairies (Toulouse).

Communications au sujet des manifestations littéraires en Rhône-Alpes à Montpellier (LR2L Languedoc-Roussillon), Genève (séminaire franco-suisse organisé par le Conseil du Léman)...

### • Accueil de stagiaires

En 2010, un stagiaire élève de l'ENSSIB s'est joint au travail de l'ARALD autour du handicap.

# INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICATIONS

## LE MENSUEL *LIVRE & LIRE*

*Livre & Lire*, mensuel de l'actualité du livre en Rhône-Alpes, est un support d'information qui occupe un espace laissé vacant par la presse régionale, où il n'existe guère de rubriques régulières consacrées à la vie du livre. Orienté vers des thèmes et des sujets professionnels, proche des préoccupations des acteurs du livre, il s'est ouvert vers un plus large public de lecteurs.

Il est actuellement diffusé à 4.800 exemplaires, essentiellement dans la région, et est accessible en format PDF sur le site de l'ARALD.

Son format et sa pagination sont liés à son mode de diffusion : 30 % du tirage est encarté dans *Livres Hebdo* et *Livres de France*, 50 % du tirage est diffusé par abonnement, 20 % dans les bibliothèques et librairies.

Un comité éditorial, constitué des pigistes du journal et des membres de l'équipe, s'est réuni pour faire le point et discuter des orientations du journal : multiplicité des types d'entrées, des sujets, des signatures, avec le souci de faire toute sa place à une réflexion de fond dans un dossier, de garder le portrait vivant d'un acteur du livre, d'avoir un regard sur les fonds patrimoniaux, de ponctuer le journal de reportages et d'infos brèves... *Livre & Lire* a fait entendre la voix des écrivains, et leurs contributions, ainsi que celles des illustrateurs, ont enrichi de façon pertinente le journal. Mais elles sont d'autant plus réussies qu'elles correspondent à un véritable projet de l'auteur.

Un travail sur la diffusion du journal auprès des lecteurs des bibliothèques et des librairies a porté ses fruits.

## LE SITE INTERNET DE L'ARALD

- **Le site**

Le site Internet [www.arald.org](http://www.arald.org), complémentaire du journal, est devenu un lieu de ressources global qui rassemble un grand nombre d'informations ; il s'attache à mettre en ligne, au jour le jour, les brèves sur la vie du livre ; c'est aussi un site qui délivre nombre d'informations pratiques, des textes en ligne et des services.

Il donne également accès aux autres sites de l'ARALD (*Auteurs en Rhône-Alpes*, *Mémoire et actualité en Rhône-Alpes*, *Lectura*, *blog Rousseau 2012*), aux différentes bases de données (bibliothèques, éditeurs, libraires, organismes, manifestations). L'interactivité avec le journal *Livre & Lire* est présente sur le site (abonnement, téléchargement en PDF, consultation des archives...).

Les dossiers en ligne ont été enrichis (publications réglementaires, études, rapports, articles, guides pratiques, concernant la vie et les acteurs du livre au plan régional et national, disponibles en texte intégral et téléchargeables).

La rubrique des liens a été complètement remise à jour, pour permettre d'orienter la recherche des internautes vers d'autres structures professionnelles.

De janvier à décembre 2010, le site a reçu 60.050 visites, soit 260 visites par jour (3, 6 pages vues par visite).

- ***Arald Tribune*, l'infolettre généraliste**

Chaque mois, la lettre électronique de l'ARALD a proposé à ses 2.700 abonnés les rendez-vous de l'agence : il s'agissait d'informer les abonnés des temps forts organisés dans les différents domaines d'activité ; des lettres spéciales ont pu être éditées, à l'occasion de points importants touchant la vie du livre au plan national, comme des projets de lois, ou encore à l'occasion d'événements marquant la vie du livre au plan régional, comme les Prix littéraires (Prix Rhône-Alpes du livre, Prix des lycéens et apprentis rhônalpins).

- **Dedans/Dehors, l'infolettre Culture/Justice**

Depuis septembre 2010, l'ARALD édite une lettre d'information électronique bimestrielle pour communiquer régulièrement sur les actions culturelles menées en milieu pénitentiaire et aider les partenaires dans la conduite de leurs projets.

## **PUBLICATIONS PAPIER**

Le guide pratique : *Comment organiser une manifestation littéraire ?*, co-réalisé avec l'Agence régionale pour le livre de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, est paru en juin 2010. Il s'agissait de la première publication de l'ARALD réalisée avec une autre région (voir p. 15).

Le guide pratique *Bibliothèques et handicaps : accueillir tous les publics* est sorti en décembre 2010. Il a été conçu et préparé en partenariat avec les bibliothèques départementales de la région et édité avec le soutien de la DRAC Rhône-Alpes (voir p. 27).

Les publications rééditées chaque année :

- À l'occasion du salon du livre qui a lieu en mars à Paris, l'ARALD remet à jour un petit guide sélectif des maisons d'édition et des revues de création et de savoir qu'elle imprime en interne et met à disposition sur le stand Rhône-Alpes.
- Par ailleurs, la tradition d'envoi de vœux de l'ARALD avec le calendrier des fêtes et salons de l'année perdure, année après année... C'est un petit signe annuel apprécié, semble-t-il, qu'on retrouve accroché dans les bureaux, ici et là... et que le virtuel n'a pas encore détrôné.

## **RELATIONS AVEC LA PRESSE**

L'ARALD est un lieu de ressources repéré par les journalistes chargés des chroniques culturelles ou professionnelles ; ils sollicitent régulièrement l'agence pour connaître l'actualité des auteurs et nourrir des reportages sur les écrivains, les éditeurs, et la vie du livre en général, particulièrement lors des rentrées littéraires d'automne et d'hiver. Les informations publiées dans *Livre & Lire* ou sur notre site sont par ailleurs régulièrement reprises dans les médias. Réciproquement, l'ARALD fait appel à eux pour donner un écho aux événements qu'elle organise, mais c'est une fonction qui reste modeste puisque l'agence a organisé en propre peu d'événements ; en matière de presse, elle a travaillé en partenariat avec ses tutelles, notamment dans le cas du Prix des lycéens et apprentis rhônalpins, organisé par la Région Rhône-Alpes.

# LES PÔLES SPÉCIFIQUES D'ACTIVITÉ

## CRÉATION ET MÉDIATION LITTÉRAIRES

### BOURSES D'ÉCRITURE ET DE TRADUCTION

Ces aides ont pour objectif de « donner du temps » à des écrivains pour mener à bien des projets d'écriture et de publication. Un dispositif commun à l'État et à la Région, avec le concours de l'agence. Ces aides ont concerné la littérature (adultes et jeunesse), la traduction et l'essai. Les crédits État-Région ont permis d'accroître et de diversifier les bourses de façon significative. Les soutiens ont été proposés par la commission d'experts réunie par l'ARALD pour lecture et analyse des dossiers : ils ont été versés directement aux auteurs respectivement par l'État et par la Région.

En 2010, 33 dossiers ont été reçus et analysés ; ils ont débouché sur : 3 bourses de découverte à 4 000 €, 4 bourses d'encouragement à 7 000 €, 3 bourses de création à 13 000 €. On a constaté, par rapport aux deux années précédentes, une baisse du nombre et de la qualité des dossiers reçus (ce qui s'est déjà produit certaines années). De façon générale, les demandes dans le domaine de l'essai et de la traduction sont moins nombreuses que celles qui concernent la littérature adultes et jeunesse.

Par ailleurs, l'ARALD a été associée au travail lié à la bourse de bande dessinée qui est gérée par la Région Rhône-Alpes.

L'ARALD a préparé un dossier de presse pour présenter les lauréats. Les années précédentes, un déjeuner convivial avait été organisé par l'ARALD avec l'État et la Région en présence des auteurs, de membres de la commission et de quelques journalistes.

En 2010, ce moment de rencontre n'a pas eu lieu, mais nous espérons qu'il pourra se réaliser à l'issue de la session 2011.

### LA RÉSIDENCE CROISÉE QUÉBEC/RHÔNE-ALPES

Pendant de nombreuses années, avec le concours de la Région Rhône-Alpes et du CALQ (Conseil des Arts et des Lettres du Québec), un écrivain rhônalpin et un écrivain québécois sont partis en résidence de création d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. Cette résidence croisée de 3 mois avait lieu au printemps en Rhône-Alpes et à l'automne au Québec. L'UNEQ (Union Nationale des Écrivains Québécois) et l'ARALD ont mis en œuvre et ont suivi ces résidences, qui ont été autant le temps d'un ressourcement et d'une maturation de l'œuvre de l'auteur que l'immersion dans une culture différente, occasion de contacts et d'échanges. L'UNEQ et l'ARALD ont proposé quelques rencontres professionnelles et publiques, en tenant compte des souhaits des écrivains, qui doivent aussi pouvoir faire progresser leur travail d'écriture en cours.

Les bourses, voyages et hébergements des auteurs ont été financés par le CALQ et la Région Rhône-Alpes.

En 2010 : Alain Fisette a séjourné à Lyon et Alain Lacroix à Montréal.

Du côté des écrivains rhônalpins, ces séjours à Montréal ont été très appréciés, car les conditions de la résidence étaient propices au travail personnel, au ressourcement, et aux rencontres avec le milieu éditorial et littéraire québécois ; ils ont généré d'autres invitations ultérieures et créé nombre de contacts à long terme entre créateurs et avec les éditeurs.

L'avenir de cette résidence croisée est actuellement en réflexion à la Région Rhône-Alpes et donc au CALQ, un autre dispositif d'aide aux résidences ayant été créé depuis à la Région.

## **PRIX RHÔNE-ALPES DU LIVRE : SOUTIEN ET MÉDIATION**

Ces Prix ont été créés il y a une vingtaine d'années par la Région Rhône-Alpes, et sont administrés par l'ARALD. Chaque année, les Prix Rhône-Alpes du livre ont distingué quatre auteurs, dont les textes dans les domaines de la littérature, de l'essai, de la traduction et de la littérature jeunesse ont été retenus par 2 jurys (adultes et jeunesse) au terme d'une année de lecture. Quatre prix, parce que Rhône-Alpes est un vivier très important d'écrivains, de traducteurs, d'essayistes, d'auteurs et d'illustrateurs pour la jeunesse.

Ces prix remplissent plusieurs fonctions complémentaires :

- distinguer des auteurs souvent encore peu connus, découvrir de nouveaux talents ; encourager la construction d'une œuvre, ou rendre hommage, parfois, à l'œuvre d'une vie.
- apporter une aide aux auteurs, tant du point de vue financier que du point de vue de leur reconnaissance dans la vie publique, en favorisant la rencontre avec les lecteurs (cf. la soirée de remise des prix et la tournée des lauréats en librairie).
- effectuer une veille sur l'actualité éditoriale des auteurs vivant dans la région, être un lieu d'échanges critiques, nourrissant à la fois le travail de l'ARALD autour des auteurs et celui de ses réseaux professionnels.

À la différence du fonds d'aide aux auteurs créé par la Région ou des bourses d'aide à l'écriture qui soutiennent une démarche, un projet, un travail en cours, les PRAL viennent récompenser publiquement une œuvre aboutie, accessible aux lecteurs en librairie et/ou en bibliothèque.

Un certain nombre d'auteurs ont été lancés par les Prix Rhône-Alpes du livre avant d'être nationalement connus et reconnus.

À l'issue de l'année de lecture par les 2 jurys (adultes et jeunesse), les Prix 2010 ont été décernés aux écrivains suivants :

Littérature : François Beaune, *Un homme louche*, Éditions Verticales.

Essai : Johann Chapoutot, *Le National-Socialisme et l'Antiquité*, Éditions PUF.

Traduction : Selim Cherief, traduction du livre d'Angel Vazquez, *La Chienne de vie de Juanita Narboni*, Éditions Rouge Inside.

Jeunesse : Jean-François Chabas, *Les Lionnes*, Éditions L'École des loisirs.

L'agence s'est chargée de la plaquette de présentation des Prix, comme à l'accoutumée, et d'un dossier de presse, mais il n'a pas été possible d'organiser une soirée de remise des Prix.

Mi-2010, une concertation a eu lieu entre la Région et l'ARALD pour redéfinir les modalités de travail (voir rapport d'orientation 2011).

## **PRIX LITTÉRAIRE DES LYCÉENS ET APPRENTIS RHÔNALPINS**

À l'instar des Prix qui existent dans certaines autres régions françaises, la Région Rhône-Alpes a lancé dès 2008 son propre Prix des lycéens et apprentis. Le but est de faire lire et découvrir la richesse de la création littéraire contemporaine à travers des rencontres avec des auteurs de littérature et de bande dessinée, et d'impliquer également des libraires et bibliothécaires.

L'ARALD a été associée dès l'origine au comité de sélection et à l'organisation de ce Prix qui lui a demandé, surtout à partir de la 2<sup>e</sup> édition (année scolaire 2008-2009), une implication de plus en plus importante, en raison de la montée en charge du projet.

La sélection de 4 œuvres de fiction (roman, nouvelles, récit...) et de 4 bandes dessinées est élaborée par un comité de sélection composé de professionnels et d'enseignants, auquel l'ARALD participe. Une attention particulière est portée à l'actualité littéraire régionale et à des ouvrages peu ou non exposés médiatiquement.

Chaque établissement retenu s'est engagé, outre les rencontres avec les écrivains, à mettre en place un certain nombre d'actions autour de ce Prix : ateliers, rencontres avec des libraires ou des éditeurs, déplacement vers des manifestations littéraires...

À chaque édition, les élèves votent pour élire un auteur de littérature et un auteur de bande dessinée (entre 700 et 1.000 élèves suivant les années) et la Région Rhône-Alpes organise une journée de remise des Prix dans un théâtre de la région où les élèves et leurs professeurs sont acteurs et spectateurs de la cérémonie, aux côtés des écrivains.

L'ARALD a apporté son concours à l'initiative en organisant et en accompagnant les rencontres avec les 8 écrivains dans les établissements retenus (29 lieux en 2009-2010, 26 en 2010-2011, répartis dans les différents départements). Une cinquantaine de rencontres ont lieu dans un calendrier resserré, de la mi-janvier à la fin mars de chaque année.

Les lauréats 2010 :

Catégorie roman : Brigitte Giraud pour *Une année étrangère* (Stock).

Catégorie BD : Alcante et Montgermont pour *Quelques jours ensemble* (Dupuis).

Une journée de bilan et d'échanges est organisée par la Région avec ses partenaires, professeurs et documentalistes ; la Région et l'ARALD font également le point chaque année.

L'agence s'attache à relayer la vie du Prix dans ses supports d'information : publication de reportages dans *Livre & Lire*, infos dans *Arald Tribune*...

En 2010, la Région et l'ARALD ont invité les organisateurs de Prix littéraires des lycéens des autres régions (services des régions, structures régionales pour le livre) à un échange autour des différentes pratiques (PACA, Bourgogne, Languedoc-Roussillon).

L'agence a également apporté son concours à la journée de bilan et d'information qui s'est déroulée à l'automne 2010 à la Villa Gillet.

## **SOPRANO : PARTENARIATS ENTRE ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ÉCRIVAINS**

L'ARALD est le partenaire naturel de cette action du Conseil régional qui, depuis sept ans, vise à favoriser la rencontre des jeunes (lycéens et apprentis) avec des écrivains, auteurs-illustrateurs de la région. Le cadre en est le dispositif des clubs culture, pour lesquels la Région lance chaque année un appel à projets sur son site, relayé par celui de l'ARALD. L'agence apporte son concours en faisant le lien avec les écrivains, en préparant la présentation des auteurs, en conseillant les enseignants.

L'agence est associée au comité Soprano, instance d'examen des dossiers et de réflexion autour du dispositif.

Une centaine de rencontres ont lieu chaque année, mais à la différence du Prix des lycéens, l'ARALD n'est pas partie prenante de l'organisation des rencontres.

## **PRIX DE L'ADAPTATION CINÉMATOGRAPHIQUE**

C'est de façon modeste que l'ARALD a collaboré à ce nouveau Prix créé par la Région, et géré par Rhône-Alpes Cinéma. Ce Prix est destiné à rapprocher le monde du livre de celui du cinéma : le Prix de l'adaptation est donné pour partie à un livre issu d'une sélection d'ouvrages d'auteurs de la région, et pour partie à la production au cinéma de cet ouvrage. L'ARALD a été associée aux réunions de préparation, de constitution du corpus, et de composition du jury de ce Prix. Le Prix a été décerné à l'issue de la réunion du jury à Brigitte Giraud pour *Une année étrangère* (Stock).

# MANIFESTATIONS DE PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

## UNE RÉFLEXION COMMUNE

Un travail de réflexion et de concertation a été entrepris, depuis plusieurs années, avec un groupe de manifestations littéraires, des représentants de l'État, de la Région et de l'ARALD, travail qui s'est concrétisé par la réalisation et la diffusion d'une charte de service public en 2000. Depuis, les partenaires ont organisé ensemble un cycle de journées d'étude et élaboré des outils communs.

La continuité de ce travail est inscrite dans la convention d'objectifs 2008-2010.

Chaque année, l'ARALD anime en collaboration avec la Région et l'État une ou plusieurs rencontres avec ce groupe de manifestations, élargi et renouvelé avec le temps.

Le but de ces rencontres est l'échange autour de problématiques professionnelles, et l'élaboration d'outils communs.

Une journée a eu lieu en décembre 2009 à la Villa Gillet ; elle a abordé différents points de discussion :

- une information concernant l'enquête en cours sur les publics des manifestations
- les pratiques des manifestations en matière de mécénat et de partenariat
- la question des journées professionnelles organisées par les manifestations (partenariats publics, financements...)
- les manifestations et le développement durable
- les manifestations et l'accès (physique et médiation) aux handicapés.

À la suite de cette journée, qui avait fait le point sur de futures orientations de travail à mener avec l'ARALD, les organisateurs de manifestations littéraires ont souhaité former deux groupes de réflexion et de projets : l'un sur le thème de la communication, l'autre sur la question de la médiation, en relation avec les territoires. Ces groupes se sont réunis en 2010 ; les organisateurs ont échangé autour de leur expérience et ont formulé un certain nombre de propositions que l'ARALD a transmises à l'État et à la Région.

## GUIDE PRATIQUE : *COMMENT ORGANISER UNE MANIFESTATION LITTÉRAIRE ?*

La nécessité d'un tel guide avait été pointée par tous les participants au « Groupe de la Charte » et a fait partie des nouvelles initiatives mentionnées dans la convention d'objectifs tripartite.

L'ARALD a donc mis en chantier ce document et l'a réalisé conjointement avec l'Agence régionale du livre en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui avait le même besoin d'un guide visant à accompagner les manifestations littéraires présentes ou futures dans la construction ou l'évolution de leur projet. Sont abordés aussi bien le projet de la manifestation dans sa démarche générale, les partenariats, le rôle de l'auteur, la médiation, que la gestion de la manifestation dans ses différents aspects : l'équipe, l'échéancier, le financement, l'évaluation... Ce document de référence de 36 pages a été édité conjointement en juin 2010 par les deux agences qui l'ont diffusé à leur réseau ; seul document de ce type, il a été très demandé par les autres régions françaises, par les partenaires suisses, par les organisateurs de manifestations en général. Il est téléchargeable sur le site des deux agences.

## ÉTUDE SUR LE PUBLIC DES MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

À la suite du souhait exprimé par les manifestations littéraires de voir mener une recherche sur leur public, la DRAC et la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec l'ARALD, ont décidé de commander une étude sociologique.

Le suivi de cette étude a été confié à l'ARALD et à un comité de pilotage (voir les objectifs, la méthode, le déroulement de l'étude p. 6).

Concrètement, l'ARALD a préparé la consultation, rédigé le cahier des charges, coordonné le comité de pilotage, passé une convention avec l'équipe de recherche retenue (Direction Joëlle Le Marec), coordonné les réunions avec les 11 manifestations littéraires du corpus, et répondu aux demandes d'information, d'interprétation de l'équipe...

En 2011 sont prévus la publication de l'étude, sa diffusion, des temps de restitution... où l'ARALD sera bien évidemment impliquée.

## **RELATIONS ENTRE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES SUISSES ET RHÔNALPINES**

- **Poursuite des relations entre manifestations suisses et rhônalpines**

Lors de la journée de rencontres de 2009 entre les manifestations suisses et rhônalpines, les participants avaient formulé le souhait d'approfondir certaines thématiques lors d'un prochain séminaire. Le Comité régional franco-genevois (CRFG), qui regroupe le Canton de Genève ainsi que les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, a des groupes de travail qui se réunissent en lien avec ces commissions thématiques : la commission Culture, éducation et sport s'appuie sur un groupe de travail qui a souhaité reprendre le projet amorcé en avril 2009 et organiser un séminaire en direction des manifestations littéraires au second semestre 2010. L'ARALD a apporté son concours à la conception de cette rencontre qui a eu lieu à Genève en décembre 2010 et y est intervenue, à la demande des organisateurs, pour parler du travail mené en Rhône-Alpes.

# ÉDITION

## LES AIDES DIRECTES À L'ÉDITION

- **Aides à la publication d'ouvrages**

Ce soutien apporté par la Région Rhône-Alpes aux projets d'édition est très important pour les éditeurs. Il concerne des secteurs éditoriaux où ils sont en concurrence avec les éditeurs nationaux, secteurs où la rentabilité n'est pas toujours assurée : sciences humaines et sociales, patrimoine culturel et arts, littérature.

Depuis 2008, la Région a renforcé ses aides en considérant aussi la bande dessinée de création, la jeunesse et en renforçant les aides à la traduction, aux rééditions et aux réimpressions, ainsi que l'aide aux premiers romans.

Les quatre commissions d'experts, réunies par l'ARALD, se sont déroulées en janvier et septembre, pour examiner les projets des éditeurs et donner un avis motivé après une lecture préalable des dossiers (2 lecteurs par manuscrit).

En 2010, 122 dossiers ont été déposés et 80 ont été subventionnés, dont 16 rééditions et réimpressions (en 2009 : 104 dossiers déposés, 78 aidés, dont 15 réimpressions).

Ce dispositif nécessite un travail important ; néanmoins il permet d'avoir une vue approfondie de la qualité du travail des auteurs et des éditeurs ; il permet aussi à de nombreux lecteurs, qui sont des professionnels et médiateurs du livre, de bien connaître la production des maisons d'édition et d'appuyer leur catalogue à l'extérieur.

- **Aides aux catalogues**

Les aides au catalogue papier, apportées par la Région Rhône-Alpes, sont très demandées par les éditeurs ; elles permettent de mettre en valeur et de faire connaître davantage leur travail éditorial.

Les dossiers sont examinés une fois par an par la Région et l'ARALD.

En 2010, 29 dossiers ont été reçus et 24 ont été subventionnés (en 2009 : 25 dossiers déposés, 22 soutenus).

- **Aides aux revues**

Les revues de création et de savoir ont la possibilité de demander à la Région un soutien annuel.

Une commission d'expertise des dossiers, réunie par l'ARALD, examine l'ensemble des demandes.

En 2010, 20 demandes ont été reçues, et 17 ont été subventionnées (en 2009 : 21 demandes traitées, 18 retenues).

## LE NUMÉRIQUE

- **Collectif de travail autour du numérique**

Pour préparer la mise en place d'un groupe de travail autour du livre numérique, l'ARALD avait pris conseil de l'Agence régionale du numérique puis de l'Espace numérique entreprise (ENE).

Dès février 2009, une première rencontre du groupe de travail (éditeurs, représentants de la Région, de l'État, de l'ARALD) a eu lieu pour partager informations et expériences et pour définir des pistes d'action, de journées d'étude, de formations. D'autres réunions du collectif se sont déroulées en avril et en juin, associant l'Espace numérique entreprise. Cette association, créée il y a environ 5 ans et financée par les acteurs économiques de l'agglomération lyonnaise, la DRIRE Rhône-Alpes et la Région Rhône-Alpes, organise notamment des ateliers de sensibilisation gratuits pour les entreprises.

- **Un lexique du livre numérique**

L'élaboration d'un lexique du numérique est apparue nécessaire au groupe de travail, afin d'éclaircir le sujet et d'identifier les différentes expressions qui s'y rattachent.

Ce lexique a été élaboré par l'ARALD avec l'aide des éditeurs et il a été soumis à leur appréciation ; fruit d'un travail collectif et rédigé en direction du public des éditeurs professionnels, il prend en compte divers niveaux de connaissance et reste un outil utilisable par tous.

Sa mise en ligne sur le site de l'ARALD et son édition « papier » ont été effectués en mai 2010.

## SALON DU LIVRE – PARIS

- **Le stand, les éditeurs, les rencontres**

Le salon du livre a eu lieu du 26 au 31 mars porte de Versailles. Il a fêté ses 30 ans en 2010.

Le stand Rhône-Alpes, financé par la Région et géré par l'ARALD, occupait un espace de 255 m<sup>2</sup> et recevait 25 éditeurs. Compte tenu du coût élevé de ce salon, il n'est pas possible d'agrandir le stand pour accueillir davantage de maisons : une rotation s'est installée parmi les petites structures qui, faute de place, ne peuvent être retenues chaque année. Les maisons d'édition professionnelles – qui ont des salariés et vivent de l'activité d'édition – estiment très importante leur présence à Paris, en termes de communication, de relations professionnelles, et le réaffirment régulièrement.

L'agencement, la décoration, l'éclairage et la signalisation du stand ont été préparés avec soin avec le prestataire, pour mettre en valeur la production des éditeurs et accueillir agréablement le public. Le mobilier de base est réutilisé chaque année, dans un souci de développement durable.

Le cœur du stand est réservé aux rencontres et aux animations. Chaque événement, organisé par l'ARALD, la Région ou les éditeurs, attise la curiosité des professionnels et du public et apporte une dynamique supplémentaire au stand.

En 2010, les élections régionales n'ont pas permis à la Région d'organiser des délégations ou des rencontres-débats comme les années précédentes.

De plus l'organisation du salon a supprimé la journée professionnelle, propice à la rencontre des libraires et des bibliothécaires - ce qui n'a pas empêché ces derniers de venir le lundi, jour le plus favorable à leur déplacement.

Les éditeurs ont investi l'espace central du stand avec des tables-rondes, des rencontres-débats et des dédicaces pendant la durée du salon.

- **Le budget, les évolutions du salon**

La participation au salon du livre est une opération coûteuse pour la Région Rhône-Alpes, qui est l'une des grandes régions éditoriales françaises.

Les tarifs n'ont cessé de grimper les 3 années passées, et Rhône-Alpes qui a longtemps bénéficié d'une réduction de - 30 % (adhérent SNE) a vu sa facture alignée en 3 ans sur celle des autres régions, à - 15 %, un tarif obtenu de façon collective pour toutes les régions.

Financièrement, la part des éditeurs rhônalpins est restée stable, rendant la participation de chacun au projet collectif possible.

En 2010, l'identité et l'évolution du salon du livre ont été débattues au sein du SNE, syndicat en plein bouleversement avec un changement de statuts et de Président. La presse s'est faite l'écho des débats et divisions du syndicat au sujet de l'avenir du salon, inquiétant les petits éditeurs et les Régions, qui ne voudraient pas payer pour une manifestation qui ne répondrait plus à leurs attentes, surtout si les grands éditeurs se retrouvaient au Grand Palais sous la bannière de Paris en toutes lettres.

Le bilan global du salon du livre a accusé un déficit (en termes de fréquentation et de rentabilité) qui a obligé les organisateurs à penser différemment 2011 pour ne pas décourager les exposants.

Les éditeurs réunis à Annecy en juillet 2010 ont réaffirmé leur attachement à cette opération, revendiquant la qualité du stand, son emplacement, le service rendu ; tous insistent sur les possibilités que le salon leur offre : contacts professionnels, médiatiques et grand public, visibilité, notoriété,...

Le stand Rhône-Alpes est clairement identifié par le public ; il retrouve ses « habitués » chaque année, aux côtés de nouveaux visiteurs.

## **SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE À GENÈVE (SUISSE)**

Dès l'année 2004, la Région avait proposé aux éditeurs une présence forte sur un salon du livre à l'étranger dans l'une des villes d'un pays frontalier à Rhône-Alpes : Genève (Suisse).

En 2010, les éditeurs ont été 24 à répondre positivement.

Le stand Rhône-Alpes, bien situé, a présenté, avec une décoration renouvelée, un grand espace thématique d'exposition et de vente des livres. En 2008 et 2009, le stand collectif s'étendait sur 140 m<sup>2</sup>, avec un espace d'accueil pour les rendez-vous. Dans un souci d'économie, le stand est passé à 108 m<sup>2</sup> en 2010, l'espace commun n'étant pas indispensable.

L'ARALD, responsable du stand, a délégué la partie de gestion et vente des livres à l'association Libraires en Rhône-Alpes qui succède à la librairie Raconte-moi la Terre ; l'association a pris le relais, en recrutant sept libraires de différents établissements pour assurer une continuité du conseil et de la vente durant le salon.

Les éditeurs sont nombreux à vouloir participer à ce salon puisque les ventes y sont souvent intéressantes ; le public suisse est très intéressé par certains ouvrages qu'il n'est pas toujours en mesure de trouver dans les librairies suisses. Les éditeurs sont toutefois moins présents que sur les autres salons du fait de la présence de libraires professionnels qui tiennent le stand.

La proximité entre Rhône-Alpes et la Suisse romande, tant culturelle que géographique est intéressante ; elle permet une mise en valeur de la production de Rhône-Alpes dans une manifestation suisse romande autour du livre. C'est un salon très généraliste et grand public. Le stand Rhône-Alpes se distingue et son organisation en tant que librairie est très attractive, lisible pour le public puisque les catalogues se mélangent et s'enrichissent grâce à de grandes thématiques.

En 2010, la Suède et les Pays de Savoie étaient les invités d'honneur. L'ARALD a, dans ce cadre, travaillé en collaboration avec Savoie-biblio, responsable du stand des Pays de Savoie, où avaient lieu débats et expositions. Une table de livres traitant de la thématique des Savoie était réservée sur le stand de la Région Rhône-Alpes. De même, le stand des Pays de Savoie renvoyait les visiteurs sur le stand de la Région Rhône-Alpes lorsqu'ils désiraient acheter des ouvrages.

## **FOIRE INTERNATIONALE DU LIVRE DE FRANCFORT (ALLEMAGNE)**

Rhône-Alpes est traditionnellement présente à cette grande foire de ventes et d'achats de droits où les éditeurs de la région diffusés et ayant une capacité à l'export viennent sur un petit stand de 12 m<sup>2</sup> réservé par l'ARALD. En effet, la Foire du livre de Francfort est l'une des plus importantes plateformes de rencontres pour les auteurs et les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires, les opérateurs du marché de l'art et les illustrateurs, les agents et les journalistes, les publicitaires et les lecteurs. Entre 4 et 7 éditeurs s'y rendent chaque année en octobre ; le soutien de la Région Rhône-Alpes s'effectue dans le cadre des aides à l'export allouées par la DERTT. Pour chaque maison, la facture est toutefois élevée, car les frais de déplacements et d'hébergement sont importants.

Mais la foire de Francfort fonctionne comme un lieu carrefour international où les rencontres professionnelles vers toutes les cultures du monde peuvent se nouer et où il n'est pas rare également de finaliser des accords entre Français.

## **SALONS SPÉCIALISÉS**

Les éditeurs, grâce au soutien de la Région, ont la possibilité depuis 2002 de se rendre à des salons du livre spécialisés, adaptés aux points forts de leurs catalogues. Ces salons leur permettent de rencontrer un public et des professionnels motivés, amateurs d'un domaine qu'ils explorent en s'intéressant à toutes sortes de maisons d'édition.

Chaque année, l'ARALD sollicite les éditeurs pour construire un programme qui tienne compte de leurs besoins.

L'Agence s'occupe de la réservation d'un stand dont elle prend 80 % du coût en charge.

Les éditeurs sont responsables du montage et démontage et assurent le transport des livres, la permanence et l'encaissement. Selon les destinations, il s'agit d'un stand à partager, ou de modules différents.

L'utilisation de ce programme, au début irrégulier, rencontre désormais un grand succès auprès des maisons d'édition de Rhône-Alpes.

Une vingtaine de salons français et européens sont concernés et ce programme intéresse une grande majorité de maisons d'édition puisque les sciences humaines et sociales, la bande dessinée, la poésie, l'éducation, les livres d'artistes etc... sont autant de spécialisations que de destinations. Ces manifestations ont intéressé en 2010 de une à 25 maisons en fonction des salons, permettant la participation dans une au moins de ces manifestations d'une quarantaine d'éditeurs de la région.

Ce programme concerne donc un grand nombre d'éditeurs, dont certains sont très assidus. Il répond bien au souci des maisons de promouvoir leur activité hors Rhône-Alpes.

## **ASSISTANCE A LA GESTION, CONSEIL ET INFORMATION**

- **Expertise financière et assistance à la gestion**

Ce dispositif nouveau mis en place depuis 2009 a proposé aux éditeurs qui rencontraient des problèmes financiers ou des difficultés de gestion une analyse de leur situation afin d'établir des préconisations pour l'améliorer.

La première expertise de maison d'édition avait été réalisée en 2009 par un consultant spécialisé. Mené à son terme, ce diagnostic avait mis en évidence les faiblesses et les atouts de la maison d'édition, et lui avait permis d'envisager une restructuration à partir de laquelle poursuivre ses activités.

L'expertise d'une autre maison a été effectuée fin 2010, elle va permettre à l'éditeur de modifier certaines pratiques de travail et de gestion.

- **Le conseil aux éditeurs et l'information sur la vie de l'édition**

L'ARALD a poursuivi son rôle d'accompagnement des éditeurs, de conseil, d'information et de mise en relation avec d'autres professionnels.

Il s'agit d'une attention suivie à la vie des maisons qui permet à l'ARALD d'avoir une bonne connaissance de l'activité, d'observer les évolutions en cours, d'évaluer le travail d'édition et de diffusion. Privilégier le dialogue et permettre la transversalité des actions avec les autres professionnels du livre fait partie de cet accompagnement ; être présent lors des manifestations, dédicaces et expositions organisées par les éditeurs témoigne aussi de l'intérêt porté à l'action culturelle qu'ils engagent.

Le secteur édition de l'ARALD s'attache aussi à mener une mission d'information : suivre et connaître les publications des éditeurs de façon à faire le lien avec le mensuel *Livre et Lire* et le site de l'ARALD : rédaction des notices des nouveautés, repérage d'ouvrages à chroniquer, brèves sur la vie de l'édition en région, informations professionnelles sur la vie éditoriale en général...

Un petit guide annuel des éditeurs de Rhône-Alpes est diffusé en majeure partie dans les salons ; une réalisation interne permet d'effectuer des mises à jour annuelles.

# LIBRAIRIE

## EXPERTISE ET AIDES DIRECTES

Les dispositifs d'aide de l'État et de la Région ont été élargis depuis 2008 avec une aide nouvelle à la création, reprise, rénovation et agrandissement des librairies, aux côtés de celles à l'animation et à l'informatisation, créées il y a plusieurs années. Ces dispositifs sont instruits avec le concours de l'ARALD et avec une commission tripartite Région/DRAC/ARALD. La Région a mis en place, de son côté, des aides au développement de fonds durable.

- **Aides à l'animation**

L'organisation de rencontres, de débats, de lectures nécessite un investissement important de la part du libraire, que ce soit en termes de moyens humains ou financiers : prendre les contacts avec les auteurs et les éditeurs ; prévoir la logistique (déplacement, hébergement, communication auprès des lecteurs, des professionnels du livre, des médias...) ; préparer intellectuellement la rencontre ; gérer les commandes, les arrivées, la vente, les retours des ouvrages...

Ces rencontres ne sont pas toujours rentables mais sont extrêmement importantes pour tous les acteurs de la chaîne du livre : auteurs et éditeurs ont ainsi la possibilité de rencontrer leurs lecteurs ; le libraire bénéficie d'une meilleure identification de son activité.

D'autre part, sont également considérés dans le cadre de cette aide les créations, impressions et diffusions de plaquette, catalogues thématiques, bibliographiques, critiques...

Beaucoup de libraires ont pu, grâce au soutien aux animations apporté par la Région Rhône-Alpes, proposer une véritable programmation structurée à l'année, faire évoluer des pratiques quelques fois artisanales vers un professionnalisme certain.

En 2010, 20 dossiers ont été déposés, et 17 d'entre eux ont été aidés (en 2009 : 23 dossiers reçus, 21 dossiers subventionnés).

- **Aides à l'informatisation**

L'usage des outils informatiques est maintenant indispensable en librairie, qu'il s'agisse de logiciels de gestion de stock, de facturation, de bases de données bibliographiques... ou des outils bureautiques classiques : word, excel...

De plus, la mise en place de la loi sur le droit de prêt et les dispositifs de collecte nécessaires à son application ne font que renforcer cet état de fait. D'autre part, les évolutions très rapides des matériels et des logiciels rendent ceux-ci obsolètes au bout de quelques années (amortissement sur 4 ans) et nécessitent une perpétuelle mise à jour des systèmes.

En outre, depuis maintenant 3 ans, ce dispositif permet également d'accompagner les libraires dans les projets de création de site Internet et d'applications étroitement liées (diffusion de lettres d'informations numériques...).

Ces investissements sont souvent très lourds pour les librairies et pour beaucoup de professionnels ces projets ne peuvent être menés uniquement sur leurs fonds propres ; la recherche de prêts complémentaires est alors souvent nécessaire.

Les subventions proposées par la DRAC Rhône-Alpes permettent de réduire ceux-ci et de donner plus de souplesse à une trésorerie déjà tendue.

Les taux d'intervention varient entre 20 et 50 %, permettant de mettre l'accent sur les dossiers d'informatisation initiale et la création de sites Internet, plutôt que sur des outils informatiques complémentaires.

En 2010, 11 dossiers ont été reçus, et 10 d'entre eux ont été soutenus (en 2009 : 16 dossiers déposés et 11 retenus).

On peut mettre en lien la baisse du nombre de dossiers reçus avec l'ouverture de la ligne d'Aides à la création, reprise... En effet, les libraires peuvent émettre une demande globale pour leurs projets et ne sont pas obligés de scinder création et informatisation.

- **Aides à la création, reprise, rénovation et agrandissement des librairies**

Cette nouvelle mesure, prise par la Région dans le cadre de sa nouvelle politique pour le livre et la lecture, a été mise en place en 2008, en collaboration avec la DRAC qui intervenait seule jusque-là sur ce terrain. Les dossiers ont été instruits au sein d'une seule instance avec le concours de l'ARALD.

Cette mesure concerne les projets devant nécessiter des moyens importants, et des projets de création situés dans un territoire où le commerce du livre est rare.

En 2010, 16 dossiers déposés et 10 librairies aidées (1 dossier ajourné) : ont été soutenus 4 agrandissements, 2 reprises, 1 création et 3 projets de rénovation (en 2009, 20 dossiers présentés et 10 librairies aidées).

- **Aides au développement d'un fonds durable**

Cette nouvelle mesure d'aide directe décidée par la Région depuis 2008 est destinée à aider les libraires à développer et enrichir leur stock avec des ouvrages dits de fonds (publiés depuis plus d'un an) ou à rotation lente, dans les domaines de la littérature générale (pour les adultes et les jeunes). Les dossiers sont reçus par l'ARALD et la Région tout au long de l'année pour garantir aux libraires une meilleure réactivité.

En 2010, 1 dossier avait été engagé, mais le libraire a préféré surseoir à l'investissement. Le dossier devrait être présenté en 2011 (en 2009 : 9 dossiers reçus et 8 soutenus).

L'année 2010 a été une année relativement difficile pour les libraires ; les difficultés économiques auxquelles ils ont dû faire face les ont contraints à se recentrer sur leur gestion, et tout particulièrement celle de leur stock (réduction des offices, voire suspension temporaire, retours plus réguliers et plus importants).

## **ÉTUDE SUR L'ACCÈS DES LIBRAIRIES AUX MARCHÉS DE LIVRES DES BIBLIOTHÈQUES**

Cette étude est détaillée au chapitre Observation, p. 6. Réalisée dans le cadre du Conseil du livre, elle avait pour objet de dresser un état des lieux de la dépense publique en matière d'achat de livres après une décennie de modifications du cadre législatif et réglementaire.

L'enquête a porté une attention particulière à la question de l'accès des librairies à ces marchés. Elle a mesuré l'impact des modifications intervenues lors de la décennie 2000 et a examiné la question d'une re-concentration éventuelle des fournisseurs après l'entrée en vigueur de la loi de 2003.

L'ARALD, pour Rhône-Alpes, aux côtés de cinq autres régions (Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Île-de-France et PACA) a mené l'un des volets qualitatifs. La FILL a coordonné ces enquêtes.

L'étude a été publiée en août 2010 par le Ministère de la Communication et la FILL, avec le concours de la SOFIA.

## **CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATION**

- **Conseil et expertise en gestion**

Ce nouveau dispositif a permis aux libraires qui rencontraient des difficultés dans les domaines de la gestion (stock, trésorerie...) de bénéficier d'une analyse fine de leur problématique (par un expert « métier du livre » hors Rhône-Alpes) et de préconisations précises. Il ne s'est pas substitué aux actions de formation initiale ou continue.

Les libraires devant faire face à une mutation importante de leur commerce (mise en vente, déménagement, agrandissement...) ont pu également faire appel à cette aide.

Les dossiers ont été reçus à l'ARALD qui, après vérification de leur recevabilité, a défini avec le libraire le cahier des charges et les objectifs à transmettre à l'expert. Celui-ci est intervenu sur site durant 1 ou 2 jours et après expertise a restitué au libraire analyses et préconisations ; une fiche synthétique a été adressée à l'ARALD et à la Région. L'ARALD garantit la confidentialité des informations échangées dans ce cadre.

En 2010, 9 librairies ont souhaité bénéficier de ce service alors que le suivi était également assuré pour 2 précédentes librairies (5 autres librairies avaient fait appel au dispositif en 2009).

D'autre part, une articulation avec un dispositif plus « économique » et porté directement par la Région a été mise en place pour certains dossiers en 2010.

- **Le suivi du label LIR (Librairie indépendante de référence)**

Dès le premier semestre 2008, l'ARALD a été sollicitée par la DRAC afin de faciliter la remontée d'informations relatives aux librairies de la région, afin d'évaluer celles qui pouvaient répondre aux différents critères d'éligibilité pressentis pour l'attribution du futur label et de l'aide qui suit : mi-septembre, le CNL a ouvert une nouvelle ligne d'intervention pour la mise en valeur des fonds en librairie (VAL), visant à aider les librairies qui illustrent la qualité de leur assortiment et souhaitent renforcer leur rôle culturel.

La DRAC et l'ARALD ont travaillé conjointement pour informer le maximum de librairies de ce nouveau dispositif, dont les critères d'activité étaient très proches de ceux du label.

En 2009, le Ministère de la Culture et le CNL ont initié les premiers labels LIR.

Au niveau national, 635 demandes ont été déposées et 406 labels ont été attribués.

En Rhône-Alpes, 46 librairies ont obtenu le label LIR (sur 71 demandes) en 2009.

Plusieurs librairies effectuant un travail de qualité n'ont pu, dans notre région, obtenir le label, la première année, quelquefois pour un tout petit écart par rapport aux critères (faiblesse de la masse salariale ; nombre de références en stock au moment de l'inventaire) ou bien encore nombre de parts des actionnaires en nom propre.

Les collectivités territoriales qui le souhaitaient et délibéraient en ce sens pouvaient exonérer de taxe professionnelle (à compter de l'année 2010) les librairies labellisées. Peu de collectivités, que ce soit au niveau national ou régional, ont travaillé en ce sens en 2009, essentiellement à cause de la réforme fiscale.

En 2010, une nouvelle commission du CNL a permis d'attribuer le label LIR à 4 nouvelles librairies rhônalpines, portant le nombre total de librairies labellisées à 50.

Le Conseil régional Rhône-Alpes a voté l'exonération de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), composante, avec la CFE (cotisation foncière des entreprises), de la CET (contribution économique territoriale), ex taxe professionnelle en 2010.

- **Collaboration avec le Syndicat de la Librairie française et l'Institut national de formation de la librairie**

Un accord de branche a été signé le 17 septembre 2009 par les partenaires sociaux (représentants des employeurs et représentants des salariés) de la branche Librairie, prévoyant la mise en place au sein des entreprises de la Librairie d'une nouvelle classification des emplois commune à l'ensemble des salariés, quel que soit leur emploi.

Cette nouvelle classification constitue le cœur de la future convention collective de la Librairie. Elle permet aux libraires de disposer d'un référentiel spécifique à leur métier pour gérer l'organisation des entreprises et l'évolution des carrières. Cette classification est donc un outil au service du développement de la librairie et de ses métiers. Elle doit obligatoirement être mise en œuvre dans les entreprises de la Librairie dans des délais compris entre 6 et 9 mois (6 mois pour les entreprises de

moins de 11 salariés, 9 mois pour les entreprises de 11 salariés et plus) suivant la publication de l'arrêté ministériel d'extension.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle classification au sein des entreprises de la Librairie, les partenaires sociaux ont souhaité organiser une action de formation destinée aux dirigeants et responsables d'entreprises ainsi qu'à leurs représentants du personnel dans les entreprises où ils sont présents et, à défaut, à des salariés.

L'organisation de ces actions de formation a été coordonnée par le SLF, la FILL et l'INFL, en partenariat avec les agences et centres régionaux du livre, les DRAC, Régions et les associations de libraires.

Plusieurs stages ont été organisés en Rhône-Alpes avec le soutien de l'ARALD :

Lundi 26 avril 2010, à Villeurbanne, pour les libraires de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

Lundi 31 mai 2010, à Annecy, pour les libraires des deux Savoie.

Lundi 14 juin 2010, à Valence, pour les libraires de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère.

Lundi 21 juin 2010, à Lyon, en session de « rattrapage ».

Au total 68 libraires ont participé à ces journées dont ils ont été très satisfaits.

Par ailleurs, l'ARALD a poursuivi son travail de veille (échanges avec le SLF, les professionnels impliqués...) relatif au Portail de la librairie indépendante en partenariat avec l'association Libraires en Rhône-Alpes. PL2I envisage une ouverture du portail au printemps 2011 avec une soixantaine de sites (30 sites d'actionnaires et 30 d'adhérents).

Des aides régionales pourraient être envisagées afin d'accompagner les libraires qui le souhaitent vers ce nouvel outil.

Une journée d'information (numérique et Portail) pourrait être organisée avec Libraires en Rhône-Alpes en 2011.

- **Le conseil, la formation, l'accompagnement : complémentarité avec Libraires en Rhône-Alpes**

Au quotidien, l'ARALD est plutôt bien repérée des libraires en activité et des repreneurs ou créateurs d'entreprise qui savent y trouver de l'information et un appui : cette activité est la pierre angulaire du secteur librairie.

Cependant, l'essor de Libraires en Rhône-Alpes a conduit les deux associations à clarifier les domaines de compétences propres à chacune et à définir une synergie qui permette aux libraires de profiter d'offres de services complémentaires et de la collaboration entre les deux associations.

Ainsi, Libraires en Rhône-Alpes s'est positionnée sur la création de stages « métier », qui ne sont pas dans la vocation de l'ARALD, mais que cette dernière appuiera auprès des OPCA afin de renforcer la démarche de l'association.

De même, dans le domaine de l'animation, l'association de libraires a toute légitimité à porter des projets collectifs de promotion de l'édition régionale ou de valorisation littéraire.

Les parrainages de nouveaux libraires par des libraires expérimentés ont pu aussi être propres à Libraires en Rhône-Alpes, tandis que l'ARALD s'est concentrée sur l'information, le suivi, l'expertise et les interventions liés aux dispositifs d'aides de l'État et de la Région.

# BIBLIOTHÈQUES, ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS

## LECTURA, LE PORTAIL DES BIBLIOTHÈQUES DES VILLES-CENTRES

L'ARALD a poursuivi en 2010 la mise en œuvre le portail Internet *Lectura*, commun aux bibliothèques des 8 villes-centres de Rhône-Alpes (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Étienne et Valence), et coordonné les réunions du Comité de pilotage, composé des directeurs des bibliothèques, ainsi que de représentants de la Région et de l'État.

Des expositions virtuelles et des dossiers pédagogiques dédiés au patrimoine régional ont été mis en ligne en 2010 :

- une exposition virtuelle et un dossier pédagogique réalisés par la Médiathèque publique et universitaire de Valence, intitulés : *Boimondau, communauté de travail*. Ces deux publications retracent l'histoire de la communauté de travail créée par Marcel Barbu dans la Drôme en 1941, qui constitue une expérience sociale et humaine originale. La mise en ligne est effective depuis février 2010. Cette exposition comporte des extraits de vidéos.
- une exposition virtuelle et un dossier pédagogique ont été présentés dans le cadre de la commémoration des *150 ans du rattachement de la Savoie à la France* ; cette exposition met en valeur les documents de la Médiathèque de Chambéry et de ses partenaires. Elle a pour titre : *Le ramoneur, la marmotte et la montagne : entre clichés et réalité, naissance de la Savoie française* ; elle comporte des documents sonores (chansons) et le dossier pédagogique est interactif. Elle a été visible en ligne à dater de juin 2010.

Un partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication s'est développé pour le signalement de toutes les expositions virtuelles sur le portail *Culture.fr* (rubriques Collections et Histoire des Arts).

Un espace Abonnés propose depuis 2 ans l'accès à distance à un bouquet de revues en ligne en texte intégral pour tout inscrit à l'une des 8 bibliothèques (228 revues en 2010). Cette expérience est menée avec le portail de revues de sciences humaines et sociales *Cairn.info*.

*Lectura* a enregistré 10.355 consultations d'articles en 2010 (presque 2 fois plus qu'en 2009).

Afin de mieux faire connaître cette offre aux lecteurs des 8 bibliothèques, et de relancer la communication autour du portail en général, le Comité de pilotage a décidé l'édition de cartes postales *Lectura* qui rappellent les différents contenus et services.

Elles ont été diffusées essentiellement dans les 8 bibliothèques et auprès de leurs partenaires (publication début juin 2010).

De plus, l'ARALD a proposé aux bibliothèques du réseau des présentations de *Cairn.info* pour le personnel, programmées de novembre 2009 à septembre 2010 à Grenoble, Lyon, Annecy, Roanne et Chambéry. Ces présentations avaient pour but de donner toutes les clés aux professionnels pour mieux faire connaître les ressources du portail à leurs utilisateurs.

De façon générale, la fréquentation du portail est importante, grâce aux référencement des contenus sur les moteurs de recherche, sur des portails nationaux très consultés comme *Culture.fr*, grâce aux liens sur les sites des bibliothèques des 8 villes mais aussi sur ceux d'autres villes de la région. Les mises à jour sont quotidiennes et de nouveaux contenus sont mis en ligne régulièrement.

En 2010, les statistiques annuelles de *Lectura* font apparaître 548.914 connexions, soit plus de 1.500 par jour en moyenne et 26.933.855 pages vues.

De janvier 2007 à décembre 2010, donc en 4 ans, *Lectura* totalise 2.145.220 connexions.

L'Agence a alerté dès janvier 2010 la Région Rhône-Alpes et la DRAC de l'obligation où elle allait être placée de renouveler le serveur qui abrite *Lectura* et cette demande a été entendue. L'appareil sera changé début 2011.

## COLLECTIF DE RÉFLEXION ET DE TRAVAIL AVEC LES BDP

Dès juillet 2008, en lien avec la mission d'élargissement des publics du livre, la DRAC et l'ARALD ont impulsé des rencontres régulières avec les bibliothèques des 8 départements de Rhône-Alpes, pour nouer une nouvelle collaboration au plan régional et mener des projets communs.

4 réunions ont eu lieu en 2010.

Au cours des réunions plénières, des échanges ont eu lieu autour des politiques de lecture publique, des préoccupations et des besoins des BDP. Dans un premier temps, l'information des bibliothèques sur la loi du 11 février 2005 au sujet du handicap a été jugée prioritaire. Des groupes de travail se sont constitués pour travailler sur des projets concrets de publication et de journée d'étude (voir paragraphe suivant).

D'autres problématiques ont été évoquées : information mutuelle autour des plans de lecture publique des départements ; évaluation de l'impact des bibliothèques sur leur territoire ; évolution de la collecte des données statistiques et exploitation. En 2011, l'évolution des intercommunalités et des agglomérations ainsi que les politiques à venir des départements sera une thématique à explorer.

## ACTIONS AUTOUR DE LA LOI SUR LE HANDICAP EN COLLABORATION AVEC LES BDP

Lors des réunions régulières organisées par la DRAC et l'ARALD avec les 7 bibliothèques autour des publics des bibliothèques, un tour de table avait permis de prendre connaissance des actions engagées par les bibliothèques départementales envers les personnes handicapées, dans la bibliothèque elle-même et en direction de son réseau. On avait pu constater que peu de bibliothèques municipales de la région s'étaient préoccupées des obligations découlant de la loi du 11 février 2005.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a des conséquences sur les établissements recevant du public (ERP) : adaptation ou aménagement afin que toute personne handicapée puisse y accéder et bénéficier des prestations offertes dans les conditions adaptées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle a aussi des conséquences pour les services de communication en ligne de l'État, des collectivités territoriales, des établissements qui en dépendent.

Ces conséquences étant mal connues et difficilement appréhendées par les bibliothèques, plusieurs pistes de travail avaient été définies et aussitôt mises en chantier, en particulier une journée d'étude (décembre 2009 au Musée des Beaux-Arts de Lyon) et un guide pratique.

- **Elaboration du guide : *Bibliothèques et handicaps, accueillir tous les publics***

*Bibliothèques et handicaps* est un guide pratique édité fin 2010 à l'intention des professionnels, des bénévoles des bibliothèques et des élus des collectivités territoriales. Cet ouvrage a été réalisé par un petit groupe de bibliothécaires de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie et par l'ARALD, avec le soutien de la DRAC et de l'ensemble des bibliothèques départementales de la région. Ce guide aborde différents aspects, notamment l'accessibilité des bâtiments, des collections, de l'information et des animations. Il apporte un éclairage sur l'application de la loi du 11 février 2005 et donne des repères et des idées pour que la bibliothèque soit un lieu ouvert à tous. Des témoignages de différentes bibliothèques de la région accueillant régulièrement des personnes handicapées et menant un travail pour leur accessibilité enrichissent le guide. Sa diffusion aura lieu en 2011.

## ÉTUDE « MARCHÉS PUBLICS DE LIVRES »

Le principe de cette étude, qui a concerné non seulement le domaine des librairies, mais aussi celui des bibliothèques, est exposé de façon détaillée dans le chapitre Observation, puis dans le chapitre Librairie du présent rapport.

# PATRIMOINE ÉCRIT

## MÉMOIRE ET ACTUALITÉ EN RHONE-ALPES, LE PORTAIL RÉGIONAL

Depuis 2003, l'ARALD pilote un site, *Mémoire et actualité en Rhône-Alpes*, en pleine mutation ces dernières années pour devenir un véritable portail régional du patrimoine ancien et contemporain, site soutenu par la DRAC Rhône-Alpes.

Au nombre des partenaires du portail : 42 établissements de 41 villes (principalement BM) et 16 établissements départementaux (archives et BDP). La commission Patrimoine, composée de professionnels et réunie par l'ARALD et la DRAC, a continué à accompagner l'évolution du site.

Jusqu'en 2006 il s'agissait d'un catalogue collectif regroupant les notices bibliographiques des fonds locaux ou régionaux de ces établissements (250.000 notices) ; puis de 2006 à 2009, des images des portraits de personnages historiques de la région, provenant des fonds patrimoniaux d'une dizaine des partenaires du site, sont venues former un premier ensemble iconographique grâce à un programme de numérisation d'estampes, encouragé et soutenu par la DRAC. Un deuxième ensemble se constitue autour de *Paysages et urbanisme en Rhône-Alpes* (en tout, 2.500 images avec notices).

Depuis 2009, et suite à des modifications importantes du portail, de nouvelles rubriques sont venues le compléter :

- un inventaire du patrimoine écrit et graphique (projet inscrit dans les priorités du PAPE, Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit). Cet inventaire est constitué grâce au soutien de la DRAC, qui a permis l'embauche d'une chargée d'études. Cet inventaire recense les fonds de tous types d'établissements : bibliothèques publiques et universitaires, services d'archives départementales et municipales, musées, centres de documentation, associations, sociétés savantes, institutions religieuses... (450 notices de fonds).
- autre extension importante : la mise en ligne de la presse ancienne en texte intégral numérisée dans le cadre du plan de sauvegarde et de valorisation. Le soutien de l'État a permis aussi de développer un moteur de recherche global permettant une recherche simultanée dans les 4 rubriques du portail.

Après une année de mise en ligne (dont 6 mois en version de test), il y avait eu plus de 19.000 visites sur le portail et plus de 320.000 pages vues, essentiellement pour la rubrique presse ancienne en texte intégral, qui est déjà très consultée.

En 2010, une nouvelle convention entre l'ARALD et tous les établissements a été préparée pour formaliser le partenariat autour du portail et notamment la mise en ligne de documents numériques.

Elle est en cours de signature avec 41 villes et 8 départements (58 établissements).

C'est surtout du côté de la mise en ligne de la presse ancienne (issue de la campagne régionale de sauvegarde et de valorisation) et des inventaires régionaux que le site est monté en puissance en 2010. 22 titres de presse ancienne étaient en ligne en texte intégral en décembre 2010, représentant 160.000 pages, soit environ 40.000 fascicules.

Ces deux dernières rubriques, en effet, bénéficient en continu du travail mené ou coordonné par l'ARALD dans le cadre du Plan d'Action pour le Patrimoine écrit avec les établissements qui y participent (voir articles suivants).

*Mémoire et actualité en Rhône-Alpes* a été un site pionnier, et continue d'innover avec des développements qui suscitent beaucoup d'intérêt et de demandes de conseil d'autres collectivités (de même que le portail *Lectura*). La richesse de ses contenus, le développement de nouvelles fonctionnalités et l'étendue de ses partenariats en font un site de référence sur le patrimoine régional.

## CAMPAGNE DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE LA PRESSE RÉGIONALE

La campagne, qui a permis de traiter de nombreux titres de presse depuis 15 ans, est entrée dans une nouvelle phase. Une réflexion s'est engagée entre tous les partenaires : la DRAC, l'ARALD et les collectivités territoriales participantes (villes et départements).

Après les réunions organisées au niveau départemental pour préparer la mise en œuvre de la campagne en 2009-2010, une convention d'une durée maximale de 2 ans a été signée entre l'ARALD et les établissements.

Cette nouvelle convention-type a fait l'objet de nombreux allers-retours entre les bibliothèques et l'ARALD, qui a fait appel à un conseil juridique.

La raison de cette tension résidait essentiellement dans les questions de droits relatives à la publication des fichiers numériques sur Internet par les bibliothèques et par l'ARALD.

Par ailleurs, l'Agence a continué à gérer toutes les questions techniques liées à la conservation des fichiers numériques de la presse ancienne : près de 1 million 400.000 fichiers qu'il faut vérifier et copier régulièrement... Les traitements se font en parallèle sur le site de Lyon et d'Annecy par sécurité.

Outre le traitement de la campagne en cours, l'ARALD a commencé, grâce à des crédits de la DRAC et de la BNF, le retraitement des fichiers numériques produits entre 2001 et 2008 (océrisation, compression et indexation au jour). Ce retraitement concerne plus de 200.000 pages, soit environ 50.000 fascicules.

Des difficultés rencontrées avec un premier prestataire font que ces fichiers numérisés sont encore en cours de traitement. Ils seront mis en ligne au cours du premier semestre 2011.

Quant aux fichiers produits depuis 2009, ils sont mis en ligne directement sur le site *Mémoire et actualité en Rhône-Alpes*.

## INVENTAIRE RÉGIONAL DU PATRIMOINE ÉCRIT ET GRAPHIQUE

- **Inventaire des fonds patrimoniaux**

Au terme de l'enquête régionale menée par l'ARALD en 2006 dans le cadre du PAPE (Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit), certaines priorités avaient été dégagées, en particulier la rédaction et la mise en ligne d'un inventaire régional décrivant tous les fonds patrimoniaux conservés en Rhône-Alpes, dans les bibliothèques, services d'archives, musées, établissements d'enseignement, associations, institutions religieuses et sociétés savantes.

L'ARALD a été chargée de cet inventaire (financé par la DRAC), qui a conjugué deux méthodologies : la synthèse des informations disponibles, collectées et conservées par l'Agence, et des enquêtes faites de différentes façons (sur place, par courrier, téléphone...).

La rédaction de l'inventaire a nécessité la définition d'une grille de description, qui a été élaborée avec le soutien scientifique de la Bibliothèque nationale de France, dans le respect des choix pratiqués pour les notices du Catalogue collectif de France ; la mise en ligne de l'inventaire impliquait ensuite la constitution d'une base de données avec indexation, réalisée par l'ARALD.

Une chargée d'étude a été embauchée quelques mois en 2009, puis en 2010.

Les fiches descriptives des fonds patrimoniaux conservés dans la région, rédigées avec l'aide des professionnels (disposant d'une interface et pouvant intervenir), sont versées sur le site *Mémoire et actualité en Rhône-Alpes*.

450 notices ont été préparées, avec de nombreux liens, renvois, images qui en font un ensemble extrêmement riche et divers.

## • Inventaire des fonds de bibliophilie contemporaine et de livres d'artistes

Différents types d'établissements (bibliothèques de lecture publique, de musées, d'école d'art...) possèdent et développent des collections de bibliophilie contemporaine et/ou de livres d'artistes, qui sont peu repérés et peu visibles, car il n'y a pas de signalement d'ensemble de ces collections et peu de communication entre professionnels de ces différents milieux. Depuis 1993, le FRAB (Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques) a été régulièrement sollicité pour l'acquisition de ce type d'ouvrage, alors que ce secteur, à la frontière avec les arts plastiques, est souvent difficile à appréhender pour les bibliothécaires.

Prenant en compte cette situation, la DRAC a impulsé en 2010 une recherche sur les fonds de bibliophilie contemporaine conservés dans tous types d'établissements : bibliothèques, musées. L'ARALD a suivi avec la DRAC le projet d'un groupe d'élèves de l'ENSSIB chargé de faire des propositions à ce sujet. Les pistes de travail ont permis de mettre en place plusieurs actions :

- la réalisation par l'ARALD d'un inventaire régional des fonds de bibliophilie contemporaine, intégré sur le portail *Mémoire et actualité en Rhône-Alpes*,
- l'élaboration d'un stage de 3 jours sur la bibliophilie contemporaine en direction des bibliothèques, piloté par Médiat Rhône-Alpes, qui se déroulera en 2011,
- l'impulsion d'un réseau d'échanges entre professionnels.

## PLAN DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES (PCPP)

Depuis 2008, le plan de conservation partagée des périodiques contemporains (PCPP), élaboré par l'ARALD sous l'égide de la DRAC et avec l'appui d'un comité de pilotage, est opérationnel. Ce plan permet à la fois une conservation rationalisée et concertée des titres pour les professionnels et un meilleur accès aux collections pour le public.

Bibliothèques municipales, services d'archives, bibliothèques universitaires collaborent à ce plan et sont soit pôles de conservation, soit établissements associés.

L'ARALD a construit les outils nécessaires à la gestion (base de données, liste de diffusion, annuaire de contacts), disponibles sur le site [www.arald.org](http://www.arald.org), qui permettent à chacun de travailler.

Les conventions ont été signées.

Les collections prioritaires que sont la presse d'information générale, politique et économique, la presse locale d'information générale et la presse de mode ont été prises en compte en 2008.

En 2009, le plan comptait 21 pôles de conservation et 23 établissements associés, soit 44 partenaires. 323 titres de presse étaient concernés.

Un effort particulier d'information a été mené afin d'élargir le nombre de participants à ce plan et de pouvoir définir des pôles de conservation pour les nouveaux corpus choisis : presse Jeunesse, presse d'Histoire locale, presse Musique et Danse.

La réunion annuelle a eu lieu fin janvier 2010 ; un nouveau comité de pilotage a été élu, le choix des prochains corpus arrêté (presse sportive et presse professionnelle des métiers du livre, des bibliothèques, des archives et de la documentation).

Fin 2010, la base de données comportait 622 titres après intégration des corpus Jeunesse et Histoire locale. De nouveaux partenaires ont rejoint le plan à cette occasion.

En Rhône-Alpes, des contacts avaient été pris avec les pôles régionaux du catalogue collectif des périodiques du Sudoc-PS (pôles universitaires). Depuis 2009, à la demande des bibliothèques universitaires, une réflexion a été initiée avec le PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) de Lyon/Saint-Étienne, en vue de mettre en œuvre un plan de conservation partagée des périodiques des établissements relevant du PRES. Ce plan serait connecté au plan régional géré par l'ARALD.

Au plan national, et au nom des différentes structures régionales pour le livre, la FILL (Fédération interrégionale du livre et de la lecture) est intervenue auprès de l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur), qui coordonne l'ensemble du réseau universitaire et du catalogue collectif du Sudoc-PS. Une convention a été signée en 2010 entre la FILL et l'ABES.

## LE PÔLE RÉGIONAL ASSOCIÉ AVEC LA BNF

Dans le cadre du plan d'action pour le Patrimoine Écrit (PAPE) initié par la Direction du livre et de la lecture, la DRAC Rhône-Alpes et l'ARALD avaient signé en 2007 une convention de « pôle régional associé » avec la Bibliothèque nationale de France, renouvelée en 2009.

En effet, la BNF a reçu la mission de coopérer avec d'autres bibliothèques dans le cadre de réseaux documentaires nationaux et internationaux et de participer à la mise en commun des ressources des bibliothèques françaises. Ces réseaux deviennent des partenaires privilégiés de la BNF, et conviennent avec elle des opérations à mener. La BNF peut contribuer au financement de certaines d'entre elles. Chaque année, une convention d'application précise les accords entre les parties.

En 2009, le pôle associé Rhône-Alpes (BNF – DRAC – ARALD) a poursuivi ses travaux en vue de :

- la numérisation partagée des publications des sociétés savantes et de la presse ancienne régionale,
- la conversion rétrospective des catalogues et le catalogage rétrospectif des établissements documentaires de la région,
- la mise en œuvre de l'interconnexion entre *Lectura* et le CCFR (Catalogue collectif de France),
- le versement de l'inventaire régional du patrimoine écrit et graphique dans le RNBCD (Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation du CCFR).

En 2010, étaient concernés :

- la numérisation des publications des sociétés savantes
- le retraitement des fichiers issus des opérations de numérisation de la presse régionale (subvention de la BNF pour cette opération).

# **DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU PÉNITENTIAIRE**

## **ORIENTATIONS POUR LA MISSION, CONTEXTE GÉNÉRAL**

La mission de développement culturel en milieu pénitentiaire est confiée depuis plus de 12 ans à l'ARALD par la DRAC Rhône-Alpes et la DISP Rhône-Alpes / Auvergne (Direction interrégionale des services pénitentiaires).

Les orientations sont fixées chaque année en concertation et sont validées par un avenant à la convention de développement de l'action culturelle en milieu pénitentiaire, avenant signé le 23 mars 2010.

Du côté du milieu pénitentiaire, les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), structures départementales de référence chargées entre autres de l'action socioculturelle et culturelle, ont fonctionné pour la seconde année sans poste d'assistant culturel.

L'organisation interne mise en place par les directeurs des SPIP afin que l'action culturelle puisse se développer au sein des établissements pénitentiaires est différente d'un département à l'autre. Les situations sont très contrastées quant au nombre de personnes référentes, au temps de travail qu'elles y consacrent, à leur implication personnelle...

Les référents changent très souvent et l'ARALD est régulièrement sollicitée pour apporter un soutien personnalisé aux travailleurs sociaux et/ou chefs de services qui se trouvent chargés de la culture suite au départ de la personne précédemment chargée de ce dossier ou suite à une réorganisation interne (accompagnement des référents de Bourg-en-Bresse, Valence, Roanne, Lyon-Corbas, Villefranche-sur-Saône, Aiton).

## **UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AUX ACTIONS DE PROMOTION DE LA LECTURE**

La bibliothèque, seul lieu culturel identifié d'un établissement pénitentiaire, est un élément incontournable de la politique culturelle des SPIP. Équipement permanent, accessible toute l'année aux détenus, fonctionnant sans budget important, la bibliothèque représente un enjeu pour le SPIP, le chef d'établissement et les détenus.

En 2010, l'ARALD a participé régulièrement aux comités de pilotage « bibliothèque » des établissements pénitentiaires de Grenoble-Varces et de Saint-Quentin-Fallavier. Elle a également assisté à quelques réunions « bibliothèque » organisées à Bourg-en-Bresse et Valence.

Le besoin des SPIP d'avoir une information plus complète et un accompagnement pour la conception des dossiers de demande de subvention au Centre national du livre (CNL) avait été émis. En mai 2010, un après-midi de travail a été proposé aux SPIP et à leurs partenaires des bibliothèques publiques. Y ont participé l'ARALD, la DRAC Rhône-Alpes, le CNL, les SPIP de Villefranche, Lyon, Roanne et la BM de Roanne.

Ces temps de rencontre et de travail réguliers sont appréciés par les référents bibliothèque et par leurs partenaires.

L'ARALD a également poursuivi un accompagnement régulier de l'EPM de Meyzieu pour la mise en place de la bibliothèque. Plusieurs réunions de travail organisées avec l'ensemble des acteurs concernés ont permis de définir les modalités de fonctionnement de la bibliothèque, de clarifier le rôle de chacune des parties en présence (détention, service socio-éducatif, service scolaire, association partenaire, collectivité), de finaliser la convention de partenariat avec la bibliothèque municipale.

La convention entre l'EPM, la PJJ et la Ville de Meyzieu a été signée en septembre 2010.

La bibliothèque est ouverte quelques heures par semaine, dans un fonctionnement encore transitoire, depuis la rentrée scolaire de septembre.

## **COORDINATION DE L'OPÉRATION « LE POLAR DERRIÈRE LES MURS »**

Cette opération est organisée depuis 2002 par Savoie-Biblio, Ocre Bleu et l'ARALD, pour favoriser la lecture de fictions policières (romans, BD, nouvelles...) en milieu pénitentiaire et la rencontre avec des auteurs. Depuis 2009, le Polar derrière les murs est organisé en partenariat avec le festival Quais du polar.

En 2010, neuf établissements pénitentiaires ont participé au Polar derrière les murs ; tous ceux qui avaient participé en 2009 souhaitaient renouveler l'expérience ; Lyon et le nouveau centre de détention de Roanne s'y sont associés également.

Les auteurs concernés par ces rencontres étaient : Jérôme Bucy, Efix (un auteur de BD, pour la première fois), Dominique Manotti, Patrick Raynal et Lalie Walker.

Le Polar derrière les murs a reposé sur les SPIP en termes d'organisation mais sa réussite obtenue en grande partie à l'implication et au soutien qu'ont apporté les professionnels des bibliothèques publiques partenaires (bibliothèques municipales et départementales) et/ou les bénévoles à cette opération.

On a noté d'une manière unanime au cours de ces deux années l'intérêt et la satisfaction tant des établissements pénitentiaires, des SPIP, des détenus que des auteurs pour ces rencontres.

Curiosité, ouverture sur le monde extérieur, partage de ses expériences de lecture voire d'écriture, découverte de l'univers artistique mais aussi du métier et de la réalité des écrivains, échanges, implication des détenus (notamment des détenus classés auxiliaire-bibliothécaire), ces termes ont souvent été cités dans les bilans.

Autre point important, la conscience pour les détenus de participer à Quais du Polar, un événement littéraire régional et de voir que cette opération était annoncée dans le programme général du festival au même titre que les autres animations.

## **LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS CULTURELS ET ARTISTIQUES**

L'ARALD réalise chaque année avec la DISP une étude approfondie des bilans des actions culturelles mises en place par les SPIP et de la programmation culturelle à venir.

Cette connaissance du terrain permet à l'ARALD de mieux accompagner les référents culture des SPIP et/ou les acteurs culturels des structures intervenant en milieu pénitentiaire. L'agence est sollicitée pour participer aux comités de pilotage des projets, pour aider à la rédaction de convention de partenariat, animer des réunions, apporter un regard constructif sur les projets et les budgets...

Un suivi plus approfondi a été mis en place cette année avec les travailleurs sociaux de Lyon-Corbas et Villefranche-sur-Saône à la demande des référents culture. Un soutien particulier a également été porté au SPIP de Bourg-en-Bresse, pour la mise en place des projets liés à l'ouverture du centre pénitentiaire.

L'ARALD avait mené en 2009 une étude rapide sur les pratiques des SPIP quant à l'organisation de concerts et sur leur besoin dans ce domaine. En 2010, l'Agence a accompagné les SPIP volontaires dans la mise en place d'un partenariat avec des salles de concert adhérentes de la Fédurok<sup>1</sup> ou de la Fédération des scènes de jazz et de musique improvisée. Partenariat qui a abouti à Bourg-en-Bresse avec la scène de musiques actuelles La Tannerie en 2010 (poursuivi en 2011) ; le SPIP de l'Ardèche et la Cavajazz développeront des actions dans ce cadre en 2011.

## **DE NOUVEAUX MOYENS D'INFORMATION**

- **La production d'outils**

L'ARALD a continué à travailler à l'élaboration d'outils pratiques, par thématique, proposés sous forme de fiches informatives.

---

<sup>1</sup> Fédération de structures de diffusion et d'accompagnement artistique dans le secteur des musiques amplifiées/actuelles

Les premières réalisées avaient concerné la bibliothèque (le droit de prêt et la SOFIA, le profil de poste de détenu bibliothécaire, un exemple de règlement intérieur d'une bibliothèque de prison...). En 2010, l'ARALD en a rédigé d'autres, sur le droit à l'image, les droits d'auteur des détenus, les autorisations de sortie et de diffusion des productions réalisées en détention, distribués notamment lors d'une intervention pour une journée de formation des SPIP. De nouvelles fiches sont en cours. Ces fiches devraient être disponibles sur le site de l'ARALD en 2011.

- **La communication**

Dès 2009, les SPIP avaient réalisé des efforts de communication afin de mieux alimenter les outils d'information internes à l'Administration pénitentiaire (envoi d'articles et photos mis en ligne sur les lettres d'information diffusées sur l'Intranet).

En mars 2010, la nouvelle annexe annuelle à la convention signée par la DISP, la DRAC et l'ARALD prévoyait que l'ARALD communique sur les projets culturels et artistiques afin de les valoriser.

Aussi l'agence a-t-elle réalisé la lettre d'information *Dedans/Dehors* : le premier numéro est paru en septembre 2010, le second en novembre 2010. En plus de valoriser les actions culturelles menées en milieu carcéral, cette lettre a pour objet de devenir un outil de communication structurant pour renforcer les connaissances et le dialogue entre les SPIP et leurs partenaires culturels. Ainsi, la rubrique « Gros plan » dans le 2<sup>e</sup> numéro de la lettre, a été consacrée aux financements des actions culturelles en milieu pénitentiaire. Elle a permis de rappeler tant aux SPIP qu'à leurs partenaires les enjeux, les possibilités et les critères pour présenter des demandes de co-financements (DRAC, Région, CNL) pour ces actions. L'infolettre est amenée à évoluer dans son contenu et ses thèmes, en veillant toujours à l'actualité et en apportant le plus d'éléments pertinents possibles aux SPIP et aux partenaires culturels.

Elle compte actuellement plus de 400 abonnés.

## **UN PARTENARIAT PATRIMOINE/JUSTICE**

En 2010, un nouvel axe de travail a été défini par la DRAC et la DISP en vue d'encourager le développement des placements extérieurs des personnes placées sous main de justice, dans le cadre d'un partenariat Patrimoine/Justice.

L'ARALD a mené des recherches, en lien avec la DISP et la DRAC, en rencontrant des personnes qualifiées au sein des différentes collectivités territoriales, en repérant certains sites susceptibles d'être intéressés par ce partenariat, et en contactant les SPIP.

Une réunion de suivi des recherches a eu lieu en décembre avec la DISP et l'ARALD. Les premières conclusions ont fait état de la complexité de l'entreprise, tant les réseaux, les enjeux et les interlocuteurs du Patrimoine sont divers.

Une rencontre de travail avec les référents patrimoine de la DRAC sera proposée pour définir comment communiquer auprès des différents réseaux sur la possibilité de développer les actions de partenariat dans le domaine du patrimoine. Une demi-journée d'information et d'échanges à l'intention des structures culturelles pourrait être envisagée en 2011.